



FGTE  
**CHEMINOTS**  
PAYS DE LA LOIRE



**CONSTRUIRE ENSEMBLE,  
POUR TOUS!**



# LA CFDT DÉNONCE **LA FIN** **DES CHÈQUES CADEAUX DE NOËL** **POUR LES ENFANTS!**

C'est avec un grand étonnement que la CFDT a appris la fin de la distribution des chèques cadeaux de Noël pour les enfants de moins de dix ans. Jusqu'à présent, ces enfants bénéficiaient de chèques cadeaux d'une valeur de 25 euros. Cette mesure était pourtant appliquée depuis quelques années à l'initiative de la CFDT. La CFDT dénonce la décision du CASI de Nantes et exige le retour des chèques cadeaux pour tous les enfants de moins de 12 ans. **Revendication.**



# LA CFDT DÉNONCE LA FIN DES CHÈQUES CADEAUX DE NOËL POUR LES ENFANTS !

## LE CASI, C'EST QUOI ?

Depuis les dernières élections et l'accord CASI (comité des activités sociales interentreprises) signé par les organisations syndicales CGT, UNSA et SUD-RAIL, la gestion des activités sociales s'opère par cette nouvelle instance. Pour rappel, la CFDT est non signataire de cet accord,

car il organise à son sens la captation des fonds dédiés aux activités sociales des cheminots par des politiques d'emplois à discrétion plutôt que de la redistribution aux cheminots. Elle ne siège donc pas dans cette instance et ne dispose d'aucune information sur ce qui se décide. ●

## QUE VA FAIRE LA CFDT ?

Bien que non-signataire de l'accord et ne participant pas par conséquent à la gestion des CASI, la CFDT, au travers de ses élus au CSE, va interpellier les organisations syndicales en responsabilité en leur demandant de faire machine arrière.

## POURQUOI LA CFDT VEUT-ELLE LE GRAND CHANGEMENT DANS LES POLITIQUES DES ACTIVITÉS SOCIALES AU CSE ?

La réponse est simple : trop peu de redistributions aux cheminots. En d'autres mots, les cheminots ne profitent pas assez de l'argent qui leur revient alors que l'entreprise verse plus de 1,76 % de la masse salariale.

### À TITRE D'EXEMPLE

Pour la région, en 2018, le CSE reçoit une dotation de 742 euros par cheminot. Sur cette somme :

- ➔ **630 euros** sont utilisés pour couvrir la masse salariale (salariés du CASI).
- ➔ **200 euros** pour couvrir le coût de la restauration qui est une activité déficitaire et qui concerne seulement 10 % des cheminots.
- ➔ **183 euros** pour maintenir des installations vétustes ou inutilisées dont l'entretien devrait revenir à la direction.

**POUR 742 EUROS REÇUS POUR UN SALARIÉ, LE CSE CONSOMME 1 013 EUROS. IL VIT DONC À CRÉDIT.**

## POUR COMBLER CE DÉFICIT, LES CHEMINOTS METTENT LA MAIN À LA POCHE. COMMENT ?

Les recettes encaissées sur les salariés lors de leurs passages à la cantine ou leurs achats de prestations qui sont de 318 euros par cheminot servent à combler cette différence. Résultat : les cheminots sont ponctionnés deux fois sur la dotation qui leur revient, mais aussi en payant au coût réel ce qui devrait leur revenir de manière subventionnée.

## ET LE PERSONNEL DES CANTINES ?

Pour la CFDT, il ne s'agit pas de mettre le personnel des cantines en difficulté. La CFDT a toujours revendiqué la reprise de la restauration et du personnel par la SNCF.

## ÇA SE PASSE AILLEURS...

Au sein des CSE de la SNCF, il existe des différences de politiques d'œuvres sociales. C'est le cas notamment lorsque la CFDT Cheminots est majoritaire dans les instances.

### À TITRE D'EXEMPLE POUR LE CSE SIÈGE VOYAGES

- ➔ **40 euros** de chèques cadeaux pour les enfants jusqu'à 14 ans.
- ➔ **Une soirée** privatisée à Disney.
- ➔ **10 euros** pour une entrée au parc Astérix. ●

**ALORS, POURQUOI PAS DANS VOTRE CSE ? PENSEZ-Y LORS DES PROCHAINES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES.**

